RC PROFESSIONNELLE
METIERS DU CONSEIL
EN ENTREPRISE

VOS CONSEILS SONT VOTRE FONDS DE COMMERCE.

HISCOX

« Conseiller » : donner à quelqu'un des conseils ; le diriger, l'orienter, lui servir de guide. Les professionnels du conseil s'assurent que les entreprises sont efficaces dans ce qu'elles font et les conseillent sur les directions à prendre. Comme la responsabilité est grande, il est normal que vous puissiez compter sur votre assurance quand le temps est venu d'être protégé contre une réclamation inattendue.

Hiscox. Assureur spécialiste

Nous comprenons les risques spécifiques auxquels vous pouvez être confronté dans votre activité de conseil aux entreprises. Notre assurance responsabilité civile professionnelle a été spécialement conçue pour protéger votre entreprise si une réclamation venait à être faite à la suite de conseils que vous aviez prodigués ou si un de vos collaborateurs venait à commettre une erreur. En cas de conflits, nos équipes seront à vos côtés pour vous accompagner. Notre spécificité consiste à tout mettre en œuvre lors d'un litige pour en obtenir le règlement amiable ou le désamorcer afin d'en limiter le montant.

Valeur ajoutée pour votre activité

En tant qu'experts spécialistes des professionnels, nous savons la valeur d'un service de qualité et d'une approche simple, flexible et rapide. C'est pourquoi, quand nous vous couvrons, nous vous offrons aussi les bénéfices suivants :

- **une forte culture du service**, dédiée à votre tranquillité d'esprit,
- **des polices d'assurance flexibles**, adaptables aux besoins de votre activité et aux changements que vous jugerez nécessaires, à n'importe quel moment,
- **des souscripteurs experts** dotés de pouvoirs de décision importants qui leurs permettent d'être très réactifs.

Philosophie de règlement des sinistres

Nous sommes particulièrement attentifs au processus de gestion des sinistres afin qu'il soit le plus fluide possible. Nous partons du principe que votre réclamation est juste et ne tentons pas d'interpréter le contrat en votre défaveur. Si le sinistre est dû, nous le payons. C'est notre philosophie, et notre métier.

Avec Hiscox…

Exercez votre activité en toute sérénité, nous sommes là pour préserver vos relations commerciales.

L'assurance responsabilité civile professionnelle est l'assurance vie de votre entreprise. Le contrat Hiscox permet de vous protéger contre les conséquences des erreurs, fautes ou omissions que vous pourriez commettre dans le cadre de votre activité professionnelle et ainsi de sécuriser la pérennité de votre entreprise face à des risques majeurs.

Hiscox propose des garanties larges **sans sous limites**, notamment en cas de :

- défaut de **conseil**
- **divulgation** d'informations confidentielles
- **atteinte** à la vie privée
- **perte** et destruction de données
- **violation** des droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, logos, marques, images)
- **retards** accidentels dans la prestation

Exemples de sinistres

- Un consultant en stratégie délivre des conseils à une entreprise qui l'attaque en justice quelques mois plus tard lors de difficultés financières. Hiscox a pris en charge les frais de défense du consultant qui a finalement été mis hors de cause.
- Perdre des données peut avoir des conséquences dommageables. La réputation de notre client était en jeu lorsque son système informatique fut endommagé. Hiscox a financé l'intervention de techniciens qui ont restauré le système informatique de notre assuré et récupéré les données confiées par ses clients.

Next steps ?

Cette brochure est un résumé non exhaustif de notre offre d'assurance responsabilité civile professionnelle pour les métiers du conseil en entreprise. Pour plus d'information et l'obtention d'un devis, contactez votre assureur-conseil.

Nous assurons aussi :

- la responsabilité des dirigeants
- les bureaux
- le kidnapping et l'extorsion
- les collections d'entreprises
- les habitations haut de gamme
- les objets d'art et les collections
- les professionnels de l'art
- les musées et expositions
- les matériels et équipements

HISCOX

19 rue Louis le Grand 75002 Paris
T 0810 50 20 10
F 0810 00 71 02
E hiscox.info@hiscox.fr

www.hiscox.fr

Les sinistres sont étudiés au cas par cas et sont sujets aux conditions applicables de la police d'assurance qui y est rattachée.

7761 04/10